

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
N°2022-054**
**ACQUISITION D'UN BÂTIMENT CADASTRÉ A 3178 POUR LE  
TRANSFORMER EN « MAISON DES SAISONNIERS »**

Séance du : 31 Octobre 2022  
Date de convocation : 24 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents ou représentés : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, SIONNET Anthony, ONOL LANG Per, FERRIER Stéphane, FERRIER Nathalie,

Pouvoir de : MATHON Sylvie à SIONNET Philippe, FAUST Alain à FERRIER Nathalie, JACOB Roland à FERRIER Stéphane

Absent : JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain

Secrétaire de séance élu : FERRIER Stéphane

**OBJET : ACQUISITION D'UN BÂTIMENT CADASTRÉ A 3178 POUR LE TRANSFORMER EN « MAISON DES SAISONNIERS »**

*Ayant un lien familial proche ou éloigné, pour prévenir les conflits d'intérêt, il est demandé à M. Alain FAUST et M. Jean-Pierre PIC de :*

- *S'écarter des travaux préparatoires, commissions et réunions de travail ;*
- *S'écarter des débats, ne pas prendre part au vote et quitter la salle ;*
- *Ne pas prendre part à l'instruction du dossier ;*

*Monsieur le Maire délègue l'instruction de ce dossier, à ses adjoints, dans l'ordre défini par les arrêtés en vigueur.*

Vu les articles L1311-9, L.2121-29 et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La commune de La Grave a été contacté par plusieurs structures employeuses (hôtel/ restaurants) sur le territoire, sur le problème du logement des saisonniers.

En effet, sur le territoire de la commune, il est difficile pour les nouveaux arrivants qui souhaitent passer une ou plusieurs saisons sur La Grave, de se loger.

Pour remédier à ce problème, la commune de La Grave a le projet d'acheter un bâtiment (ancien hôtel) et de le réhabiliter en maison pour accueillir des saisonniers. Des chambres seront mises en location auprès des professionnels du tourisme afin que ceux-ci puissent héberger leurs personnels saisonniers.

**Considérant :**

- que la Commune souhaite acquérir le bâtiment de « ancien hôtel des Fréaux », sur la parcelle cadastrée A 3178 de 122m<sup>2</sup> au sol, en vue d'en faire une maison d'hébergement pour les saisonniers ;
- que Madame BERNARD Marie-Hélène Jacqueline, dit ALBERT Marie-Hélène et Madame BERNARD Nadine Marie-Hélène Solange dit BATTIN Nadine sont favorables à la vente de leur immeuble cadastré A 3178 d'une superficie de 122m<sup>2</sup>, dit « ancien hôtel des Fréaux », au prix de 150 000 euros ;
- qu'étant donné que le montant d'acquisition est inférieur à 180 000.00 €, l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire.

**Le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver l'acquisition de cet immeuble cadastré A 3178 d'une superficie de 122m<sup>2</sup>, au prix de 150 000 euros ;
- Autorise le 1<sup>er</sup> Adjoint, ou ses adjoints, à comparaître et à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC



Le secrétaire de séance  
Stéphane FERRIER